



PROVINCE DE QUÉBEC
MRD DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN sd

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

À toutes les personnes intéressées de la susdite municipalité,

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une session du conseil de la municipalité de Saint-Romain, qui se tiendra **à 19h30 le 8 mars 2021** par vidéoconférence, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure concernant :

Le lot 3 189 265 situé dans le 2^e Rang, appartenant à Monsieur Daniel Hamel et Madame Berthe Verret.

Cette demande a pour but de :

- Séparer un terrain d'une superficie de 192 981,7 mètres carrés en 2 parties égales, dont la largeur au chemin de chacun ne serait que 35,485 mètres. Le règlement de lotissement 2012-260, article 6.1, stipule que la largeur au chemin d'un terrain doit avoir un minimum de 50 mètres.

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra toute personne intéressée qui désire s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure. Vous pouvez nous faire parvenir par écrit, vos demandes et questions avant le 8 mars, 16h00, par courriel municipalite@st-romain.ca, par fax au 418 486-7875 ou par lettre. La lettre peut être déposée directement au bureau municipal, 290 rue Principale.

Donné à Saint-Romain, ce 18^{ième} jour de février 2021.

Nicole Chicoine

Directrice générale
Secrétaire-trésorière